

A la recherche d'une identité linguistique et littéraire belge

Sophie LAVAL
Universidad de Granada

Como citar este artículo:

LAVAL, Sophie (2003) «A la recherche d'une identité linguistique et littéraire belge», en MUÑOZ MARTÍN, Ricardo [ed.] *I AIETI. Actas del I Congreso Internacional de la Asociación Ibérica de Estudios de Traducción e Interpretación. Granada 12-14 de Febrero de 2003*. Granada: AIETI. Vol. n.º 1, pp. 439-451. ISBN 84-933360-0-9. Versión electrónica disponible en la web de la AIETI:
<http://www.aieti.eu/pubs/actas/I/AIETI_1_SL_Recherche.pdf>.



A la recherche d'une identité linguistique et littéraire belge

Sophie LAVAL
Universidad de Granada
slaval@ugr.es

Resumen

Las francofonías son hoy en día realidades que gozan de un reconocimiento internacional, pero el belga tuvo algunas dificultades para definirse en este espacio, no sólo por razones históricas, políticas o sociales, sino también por su relación con Francia, lo que se refleja en la literatura o en la lingüística que nos ofrecen relevantes testimonios de este sentimiento. Cuando nació el Estado belga en 1830, la aristocracia y la burguesía hablaban francés como la mayoría de las clases acomodadas de la época. Aunque la primera Constitución belga reconocía la libertad lingüística, la única lengua escogida como nacional fue el francés, decisión que suponía el olvido de uno de los componentes de la cultura belga, una lengua germánica hablada por el pueblo en el norte del país. Esta decisión tendrá numerosas consecuencias, entre las cuales las más importantes serán, sin duda, el «Movimiento flamenco» y la necesidad de este primer país francófono de definirse en relación con su vecino francés, representante de la norma y responsable de la fascinación por la lengua de Voltaire, profundamente relacionada con la unidad de la nación francesa. Nuestro artículo se centra en la búsqueda de una identidad francófona específica. Para lo cual analizaremos la producción literaria belga y los aspectos lingüísticos específicos del francés de Bélgica. En primer lugar, el análisis de la literatura nos permite entender la imposibilidad de estudiar las obras belgas según los mismos criterios que los utilizados para la exégesis de los textos franceses. La necesidad de algunos escritores de sentirse diferentes cuando utilizan la misma lengua que sus vecinos va a llevar a los más originales a explorar campos poco hollados, hasta este momento, por sus homólogos galos. Destacaremos los que no se contentaron con copiar los modelos franceses, considerados la norma, y a los que la crítica reconoce hoy como los más importantes de la literatura belga francófona. Uno de estos autores es Charles De Coster, escritor de *La leyenda de Tyl Ulenspiegel*, obra representativa de numerosas características del arte belga, pues hace referencia a las otras artes o a los mitos constitutivos de nuestra historia, para reforzar la legitimidad de esta producción no francesa, y especialmente no parisina. En segundo lugar, estudiaremos de manera más específica los aspectos lingüísticos. Aunque el francés hablado en Bélgica se parezca mucho al francés de la región de Ile-de-France, que es la norma, incluye expresiones propias. Analizaremos algunos ejemplos de *belgicisms*, intentando determinar su origen y el éxito de su utilización. El estudio de la recepción de estas palabras es fundamental cuando sabemos que su uso no estaba recogido por la norma, no fue aconsejable o incluso fue evitado hasta los años 70, fecha de la publicación de un primer diccionario que recogía las expresiones propias de Bélgica y momento en el que se produce una toma de conciencia parecida en otras regiones o países francófonos, tales como Quebec o Suiza.

Introduction

Le rapport à soi et aux autres, qui est propre à toute forme d'identité, passe par la langue et la culture littéraire. Citoyens d'un Etat plurilingue, les Belges se sont trouvés face à la difficulté de se définir comme francophones et de tracer les limites d'une identité spécifique. Ils ont ressenti une impossibilité d'assumer leur être au monde et de pouvoir le formuler. Ils ne savaient pas comment décrire leur identité et leur littérature dès lors qu'ils utilisaient des formes françaises de conception du monde. Certains locuteurs belges iront jusqu'à se déprécier et s'imaginer inférieurs aux Français dans le maniement et dans l'appropriation de la langue. Intériorisant une certaine condescendance de l'Hexagone, beaucoup ont même cru qu'ils n'avaient aucun droit sur cette langue. C'est ce phénomène de déni de l'autre, d'une part, et de dénigrement de soi d'autre part, que nous voulons aujourd'hui présenter.

Dans un premier temps, nous analyserons les raisons historiques de cette situation. Tel qu'il s'est constitué à partir du ^{XVI}^{ème} siècle, le français transcrit une histoire rationnelle, moderne, centralisée, qui est totalement différente de l'histoire des territoires belges. Nous comparerons donc les situations françaises et belges afin de déterminer les conditions historiques d'émergence d'un tel sentiment.

Dans un second temps, la littérature nous offre un reflet de cette difficulté de s'approprier la langue française en tant que les écrivains, responsables de l'édification d'une littérature nationale, copieront les modèles littéraires français pour définir les spécificités du nouvel Etat constitué en 1830. Il faudra attendre 1867 pour qu'apparaisse la première œuvre véritablement originale et considérée comme fondatrice de la littérature belge en langue française. Nous décrirons donc à travers un rapide panorama des lettres belges trois attitudes que les auteurs ont adoptées face à leurs écrits. Mais ce sentiment que la littérature nous illustre parfaitement, s'il a pu être suscité par des conditions historiques, sera renforcé par la conception de la langue qui s'élaborera au ^{XIX}^{ème} et au ^{XX}^{ème} siècles. Nous décrirons donc, dans un troisième temps, les caractéristiques fondamentales du français de Belgique et nous envisagerons les conceptions des Belges face à leur propre production linguistique. Nous soulignerons, enfin, en quoi l'étude des diversités qui apparaissent au sein d'un même ensemble linguistique est fondamentale pour un traducteur, non seulement parce qu'il sera sans doute amené à rencontrer des locuteurs francophones non français, mais aussi parce qu'il s'agit d'une réflexion plus profonde sur l'outil qu'il manipulera sans cesse et sur la conception de celui-ci.

Fondement historique

Partant de l'idée que toute manifestation de l'imaginaire collectif a un fondement historique en dehors duquel nous ne pouvons la comprendre, nous allons, dans un premier temps, rappeler les grandes étapes de la langue française, en contrastant les situations belges et françaises.

Le XVI^{ème} siècle est une étape décisive puisque, avec la disparition de la féodalité, se constituent les futures nations européennes. La construction de l'Etat français correspond au début de la constitution du français moderne. Les attitudes de Charles Quint et de François I sont exemplaires d'un certain nombre de caractéristiques qui détermineront le rapport au réel, à la langue, au pouvoir et, qui plus est, à la littérature en Belgique et en France.

Charles Quint, chef d'un espace très composite, maître des Pays-Bas, dix-sept provinces, parmi lesquelles les dix provinces méridionales correspondent, hormis quelques modifications de frontières, à l'actuelle Belgique, donne aux pays qu'il dirige une structure politique «fédérale». Il connaît l'ancien français, l'ancien flamand et accepte l'existence de langues différentes au sein de son Empire. Face à l'unité et à la centralisation françaises, se dégagent, pour les territoires qui vont constituer la Belgique, des valeurs de pluralité et de diversité. Alors que Charles Quint préférait le plurilinguisme de ses provinces, la volonté politique et l'action du gouvernement ont permis la transformation de la France en un pays monolingue. A partir du règne de François I, la législation linguistique se développe en France avec l'Edit fondateur de Villers-Cotterêts selon lequel tous les actes administratifs et juridiques se réaliseront dans la langue d'oïl et, plus précisément, en français de Paris. L'histoire du français est liée à l'histoire de ce pays où les valeurs d'unité et de centralisation sont fondamentales. A cet idéal participait la création de l'Académie française par Richelieu en 1634. Les domaines littéraires et politiques se trouvent ainsi profondément liés car s'instaure une régulation étatique de la langue. Ce lien entre écriture et pouvoir se confirmera et débouchera sur la centralisation éditoriale parisienne, relais du rayonnement de Versailles.

A cette époque, le français commence à prendre la forme canonique que nous lui connaissons désormais. Peu à peu s'imposent donc des principes tels qu'une seule langue pour un seul territoire légal et ensuite, une seule norme pour cette langue. Le pouvoir royal confia l'établissement de cette norme aux écrivains et la littérature se transforma progressivement en une institution au sein même des rouages de l'Etat. Durant ces siècles décisifs du processus de constitution de la langue et de formation des Etats-Nations, nos provinces restent sous dominations étrangères: elles seront tour à tour propriétés des Habsbourgs d'Autriche, de la France et des Pays-Bas. Elles subissent les influences culturelles, sociales et politiques que celles-ci leur imposent. Mais le territoire reste bilingue et les langues romane et germanique se développent, sensibles aux influences européennes. Elles vivent donc, au XVII^{ème} siècle, l'hégémonie de la langue française et de sa culture, qui propagent les idées de raison et de liberté, fondatrices d'un monde nouveau. A cette époque, le pouvoir de diffusion de cette langue est tel que Rivarol préconise, dans son *Discours*, l'universalité de la langue française.

Le XIX^{ème} siècle se caractérise en France par une campagne d'éradication des patois. L'évêque constitutionnel de Blois, l'abbé Henri Grégoire, fut ainsi l'auteur en 1794 du *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Cette campagne fut rendue possible grâce à l'instau-

ration de l'instruction obligatoire. Au sein de celle-ci, les cours d'histoire diffusent les symboles d'identification nationale et consolident l'entreprise d'édification idéologique, ce qui rend difficile la définition d'autres pays francophones qui naissent, à cette époque, tels que la Belgique. L'adéquation, qui semble naturelle, entre langue et culture, écarte insidieusement les locuteurs francophones non français de l'espace légitime de la langue, ce qui ne sera pas sans conséquences sur le devenir des mentalités en dehors des frontières de l'Hexagone. L'histoire de la Belgique, comme celle de la Suisse, ne permet aucune identification sérieuse à l'espace imaginaire idéal à travers lequel les Français ont pu transcender leurs différences.

Cette situation est donc la conséquence de la politique et de l'idéologie françaises, mais aussi des décisions de la bourgeoisie francophone qui contribua à la formation de l'Etat belge au XIX^{ème} siècle. En 1831, ce nouveau pays est doté d'une Constitution libérale, qui permettra le développement d'une économie moderne. Cet Etat choisit le français comme langue officielle. La bourgeoisie du nord et du sud impose cette langue unique alors que l'ancien régime recourait à des édits bilingues. Les langues régionales wallonnes et la langue flamande sont ainsi marginalisées. Ce choix ne sera pas sans conséquences dans l'histoire belge. En effet, les dialectes wallons semblent relégués à l'oubli et leur usage diminuera peu à peu. Un «mouvement flamand» naîtra peu de temps après l'indépendance afin de lutter pour la reconnaissance du néerlandais comme deuxième langue officielle du pays.

Emergence d'une littérature

Après cette révolution s'affirme naturellement l'idée d'une littérature nationale spécifique, idée soutenue par les dirigeants politiques qui y voient un élément de cohésion et d'identification. Ce premier pays francophone non français essaye de se différencier de la France, mais la notion de francophonie n'existe pas encore: cette littérature voit ainsi le jour, mais sans oser clairement définir son espace.

Le rapport de la langue à l'imaginaire se distingue de celui qui prévaut en France. Mais les écrivains imitent les auteurs français car leurs modèles littéraires exercent une forte influence. Les modèles intellectuels d'interprétation du monde viennent de la France et sont étrangers à la réalité belge. Cette situation pose problème aux écrivains qui n'ont pas de mots, ne savent pas comment dire leur réel avec la même langue. Un parallèle peut être tracé avec l'histoire des francophonies qui doivent se positionner par rapport à la France ou par rapport à Paris, producteur de la norme et détenteur du monopole éditorial. Un exemple parmi d'autres est la construction du mythe de la Flandre littéraire par les écrivains romantiques français qui visitent la Belgique. Ce mythe sera repris par les auteurs belges pour tenter d'expliquer la différence dans la proximité.

Les commentaires relatifs à nos lettres traduisent ce mouvement de dénégation. Ils reflètent une absorption dans et par les modèles culturels français. Les difficultés de dénomination de notre littérature («Littérature belge d'expression

française», «Littérature française de Belgique», «Littérature belge en langue française») sont, de la même façon, le reflet de cette difficulté d'une définition d'un corpus littéraire autonome. Le manque de reconnaissance des auteurs belges peut se comprendre en tant que ceux-ci viennent mettre en doute l'univocité de l'idéologie française à l'égard de la littérature. Ils remettent en cause l'identification opérée par l'histoire de France entre la langue française, la littérature produite par le territoire de l'Hexagone et la Nation française, à travers une transsubstantiation de la littérature. La question que pose l'existence du corpus des lettres belges de langue française dépasse donc le strict enjeu d'un commentaire purement esthétique. Elle touche à la notion du droit à l'existence des entités étrangères au concept de l'Etat-Nation. Face à cette difficulté de se dire, de formuler leur identité à travers leurs écrits, les écrivains belges adoptent trois attitudes que je décrirai à travers un rapide panorama des lettres belges.

En comparaison avec les textes produits directement après la Révolution belge, qui copient les modèles français, l'œuvre de De Coster introduit un changement considérable qui lui vaudra d'être considérée comme la première œuvre en français de la littérature belge. Cet auteur reprend les figures mythiques de Charles Quint et de Philippe II, points de référence fondamentaux de notre imaginaire et la séparation historique des dix-sept provinces des Pays-Bas, au XVI^{ème} siècle, source des spécificités culturelle, sociale, politique de la Belgique. Ce mythe s'articule, en outre, avec celui de la Flandre littéraire et artistique que les romantiques français propageaient et il permet de ne pas s'interroger directement sur la différenciation culturelle d'un des premiers pays francophones. Son œuvre publiée en 1867, où apparaît le premier grand héros du champ littéraire belge, représente un bon exemple de la genèse de la littérature francophone belge en tant qu'elle instaure un décalage, un démarcage, qui révèlent des différences: l'auteur joue avec tous les éléments caractéristiques du XIX^{ème} siècle pour créer un livre incompris car c'est le premier roman en français qui sort des canons français.

De Coster est représentatif du premier rapport que l'on pourrait établir entre l'écrivain belge et sa langue, c'est-à-dire une volonté d'invention par rapport à celle-ci. Dans *La légende et les aventures héroïques, joyeuses et glorieuses d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak en pays de Flandres et d'ailleurs*, l'auteur mêle, dans un récit spéculaire, les traits légendaires et folkloriques à des éléments de dérision et de farce. Son écriture poétique et archaïque transforme les événements historiques et participe ainsi à la création de la légende noire. Ulenspiegel, personnage représentant les idéaux de la révolte contre les occupants espagnols, incarne une révolte transhistorique devant déboucher sur la création d'un nouveau monde. Le caractère poétique et bouffon de la «Préface du hibou», dans laquelle l'auteur explique métaphoriquement les racines de son œuvre, ne facilita pas la réception et la compréhension de l'entreprise de De Coster. Le rejet des élites belges, qui avaient intériorisé les préceptes des modèles français, fut clair et massif. Le caractère novateur de ce livre suscita une longue résistance dans nos provinces et en France parce qu'il est impossible de le comprendre en utilisant les grilles de lecture conventionnelles.

Les écrivains qui apparaissent au tournant du siècle illustrent le deuxième rapport qui peut s'établir entre l'écrivain et sa production. Dans une volonté de dialectisation, d'user des décalages pour toucher le réel que la langue ne parvient pas toujours à dire, les écrivains symbolistes utiliseront avec succès les normes de ce courant. Ils se sentent, en effet, à l'aise dans cette forme qui joue des miroirs, grâce à laquelle ils peuvent inventer une langue en utilisant le symbole. Celui-ci n'est pas pour eux une simple analogie, mais une forme littéraire par laquelle ils peuvent atteindre l'infini, l'indicible. Ces auteurs belges occupent un champ littéraire décalé et expriment de façon fondamentale leurs origines à travers ce décalage. Contrairement à De Coster, Rodenbach et Maeterlinck (Prix Nobel de littérature en 1911) jouiront d'une reconnaissance internationale. Ils auront donc réussi cette synthèse tant désirée: utiliser la langue pour se dire et définir leur identité tout en recevant une reconnaissance parisienne. Ces écrivains affirment à la fois leur différence par rapport à la France tout en participant à l'espace français sans avoir pour autant à se renier comme Belges.

La stratégie militaire des Allemands pendant la guerre favorisa le développement du mouvement nationaliste flamand et la synthèse entre les souches germaniques et romanes (synthèse représentée littérairement par Maeterlinck, Verhaeren ou Elskamp) devient alors impossible. Cette union à partir de laquelle s'est développée la littérature du XIX^{ème} siècle a perdu son sens. La littérature va évoluer alors d'une façon totalement différente. Se développe un système littéraire caractérisé par la dénégation et l'éclatement des dynamismes collectifs. Cependant, la multitude des tendances qui apparaissent à l'issue du premier conflit mondial partage un point commun: celui-ci réside dans la question posée par l'ensemble des écrivains qui participent à ces groupes. Ceux-ci s'interrogent sur le sens à donner au monde, à la langue et à la littérature après les désastres causés par ce conflit guerrier. Les réponses données sont certes différentes, mais derrière cette multiplicité se cache une même interrogation.

Apparaît un mouvement qui cherche à réinventer un monde en partant de la recréation de la langue (ce mouvement est globalement représenté par les avant-gardes). Une prédilection pour les genres mineurs (récits policiers ou fantastiques, bandes dessinées) est une autre caractéristique de cette période. Le théâtre se fait expressionniste alors que quelques-uns s'engagent aux côtés du peuple en gardant un style essentiellement classique et, enfin, certains auteurs sont à la recherche de la reconnaissance parisienne, en allant parfois jusqu'à souhaiter l'assimilation. Ces derniers rédigent *Le Manifeste du Lundi*, dans lequel est formulée la solution qui semble préférable face à la fin de l'unilinguisme.

Ces écrivains préconisent l'assimilation de la littérature belge à la littérature française et sont représentatifs de la troisième attitude des écrivains belges. Ils affirment que les écrivains belges de langue française et les écrivains français entretiennent des rapports naturels fondés sur l'identité de la langue et sur une proximité culturelle. Puisqu'il n'existe pour les «Lundistes» aucune œuvre appartenant aux lettres belges de langue française qui ne puisse être aisément située dans la perspec-

tive de la littérature française, il semble absurde de chercher à faire leur histoire en dehors de ce cadre. Ces écrivains pour qui langue et culture ne font qu'un représentent un courant qui persistera dans l'histoire des lettres belges, qui virent de nombreux écrivains s'exiler en France à la recherche de la reconnaissance et du succès.

Ils oublient donc leurs racines ainsi que l'histoire de la Belgique, son organisation sociale, politique et économique. Les mentalités qui en procèdent semblent pour eux dépourvues de tout impact sur une littérature qui se définirait différemment de celle produite en France. Ces auteurs, tels Charles Bertin, dénie à la réalité belge le pouvoir de transformer les êtres et de bouleverser leur nature. L'identité belge n'existerait pas. Il préfère prôner une assimilation des faits belges aux réalités françaises. Logiquement, cette époque vit apparaître la notion, créée par Hellens, de «Littérature française de Belgique», que l'Académie royale fit substituer dans les programmes à l'appellation de «Littérature belge». Selon l'inventeur de cette notion (Hellens, 1992), il n'y aurait de littérature belge que dans la mesure où il existerait des auteurs qui écriraient dans un «idiome propre aux provinces belges». Cette notion connut un succès durable et elle trouve, dans les années soixante-dix, une sorte de prolongement dans la formule officielle, pour le moins ambiguë, que les élus francophones du royaume retiennent pour désigner l'organisme qui les représente: «Communauté française de Belgique», aujourd'hui remplacée par la dénomination «Communauté Wallonie-Bruxelles».

Prétextant la supposée laideur du terme «francophone», les parlementaires qui refusent par ailleurs aux germanophones l'appellation de «Communauté allemande de Belgique» s'interdisent de trouver une dénomination qui constituerait un véritable nom propre (alors que les Suisses ont l'adjectif «romand»). Ils empêchent de ce fait la prise en compte aisée par tous les francophones de Belgique de leur spécificité historique. Le concept de «Communauté française de Belgique» accreditte l'idée d'une coappartenance ou d'un exil. La France demeure ainsi le lieu unique et absolu de la langue.

En 1976, Pierre Mertens et Claude Javeau lancent le mouvement de «la Belgitude», influencés par des idées telles que le métissage et l'ouverture cosmopolite aux autres cultures. Ce mouvement refuse la dénégation des origines et tente d'esquisser un nouvel espace d'identification culturelle, attestant ainsi le combat des écrivains de langue française pour sortir de la gangue des modèles français. La «Belgitude» constitue une tentative de formuler la différence identitaire et permet un retour à la définition des spécificités des francophones de Belgique et ainsi une réapparition du premier mouvement représenté par De Coster. Ces auteurs manifestent un désir d'invention par rapport à la langue afin de pouvoir traduire leur spécificité belge. L'époque contemporaine voit donc fleurir un grand nombre de jeunes écrivains qui représentent un espoir face au projet lancé par les tenants de la Belgitude.

Un français de Belgique?

Les trois attitudes manifestées par les écrivains belges de langue française, si elles ont pu être créées par les conditions historiques précédemment décrites, trouveront un relais dans les conceptions que les Belges élaborèrent de leur langue. Il nous appartient donc maintenant de décrire les spécificités du français de Belgique et les attitudes des locuteurs face à leur idiome. Lieu principal de l'innovation et de la variation par rapport au «français commun», le belgicisme lexical consiste essentiellement en un mot ou une expression usuels dans le français de Belgique ; tout en n'appartenant pas au français de France, il peut se rencontrer dans des régions généralement proches de la Belgique romane.

Le lexique du français de Belgique évolue de la même façon que le lexique du français commun. Les mots formés par dérivation ou composition, les évolutions sémantiques constitueront peut-être des vocables inusités dans le français de France, mais tous résultent de procédés de formation conformes au fonctionnement général du lexique français. Pour ce qui est des dérivés, on remarquera, par exemple, *subsidier*, 'accorder une aide sous la forme d'un subside', comme *subventionner* ou *ardoisier*, 'couvreur', construit comme *épicier*. D'autres emplois régionaux constituent des archaïsmes de conservatisme, c'est-à-dire des termes qui naguère faisaient partie du patrimoine lexical commun, mais dont le français de France a peu à peu perdu l'usage. Ainsi ce n'est qu'au début du XX^{ème} siècle que les usages scolaires de «rhétorique», dernière classe de l'enseignement secondaire, ont disparu en France. D'autres emplois ont vieilli depuis longtemps tels que le mot *tailleuse*, relevé chez Georges Sand, qui a été remplacé en France par *couturière*.

Situé à la périphérie du domaine roman, dans le voisinage de parlers germaniques, le français de Belgique subit inévitablement l'influence du néerlandais (surtout dans ses variations dialectales flamandes) et de l'allemand, de façon beaucoup plus modeste. Quant à l'apport espagnol, qui s'explique par l'histoire des anciens Pays-Bas, il est nettement limité. D'autres sources d'emprunts, telles que l'anglais, ont fourni des emplois spécifiques au français de Belgique. Ce panorama rapide des influences externes ne doit pas faire oublier un substrat dialectal important et varié. Les dialectes ont coexisté pendant des siècles avec le français, avant de connaître une décadence engendrée, entre autres, par l'instauration de l'enseignement obligatoire. Bon nombre de ces locutions d'origine dialectale sont connues et utilisées par la majorité des francophones de Belgique. On notera ainsi *cacaille*, 'objet sans valeur', *gosette*, 'chausson aux pommes', ou une *rauvette*, 'petit supplément, petite quantité'.

Ce serait une erreur de croire que le français régional ne se développe que dans les secteurs de la vie quotidienne matérielle et donc dans un registre principalement familier. La langue juridique belge se caractérise par des emplois archaïques qui lui sont propres. On rencontre également des belgicisms dans la langue administrative ou scolaire. Le *minerval* désigne ainsi les frais de scolarité et les *valves*, un tableau d'affichage dans les universités. Le lexique est bien sûr le domaine de la langue où s'observe le plus grand nombre de traits particuliers au

français de Belgique. Mais le belgicisme ne se manifeste pas seulement dans le vocabulaire, il peut être phonétique, morphologique ou syntaxique.

En faisant allusion à la phonétique du français de Belgique, nous ne pensons évidemment pas seulement à l'accent bruxellois, c'est-à-dire des milieux populaires de la capitale, accent qui, pour beaucoup d'étrangers, est celui de notre population francophone. Cette généralisation s'explique peut-être par l'immense popularité d'une pièce comme *Le mariage de Mademoiselle Beulemans* de Frantz Fonso et de Fernand Wicheler, qui connut notamment un immense succès à Paris. Identifier l'accent des Belges à celui des personnages de cette comédie est cependant abusif. D'est en ouest, les accents régionaux sont multiples et différents les uns des autres, mais tous ont en commun une tension articulatoire beaucoup moins nette que dans l'usage parisien et un rythme plus lent, dû notamment, sous l'influence du dialecte, à la multiplication des voyelles longues, de surcroît souvent accompagnées à la finale par une semi-voyelle. Le français de Belgique conserve également quelques «archaïsmes latéraux»: c'est le cas de la différenciation des phonèmes présents dans les mots *brun* et *brin*. Alors que le français parisien prononce ces mots de la même façon, en Belgique la différenciation phonétique a été conservée. De la même façon, le français de Belgique conserve l'opposition *ami* – *amie*, disparue du français central.

Les phénomènes syntaxiques sont beaucoup plus nombreux et affectent tous les registres de langue. Beaucoup de ces particularités s'expliquent par une influence dialectale ou par des calques des langues germaniques voisines. Ainsi «Qu'est-ce que c'est que ça pour un homme?» correspond au néerlandais *Wat is dat voor een man?* et «moi bien», calqué sur *ik wel*, correspond à «moi si/oui». Un mécanisme mis à l'œuvre dans ces modifications syntaxiques peut être l'analogie: «avoir bon» rappelle «avoir chaud/froid», «ce vin goûte le bouchon» (pour «a le goût du bouchon») extrapole de l'olfactif au gustatif le français normé «ce vin sent le bouchon». Le principe d'économie du système apparaît aussi: «avoir x francs trop peu» procure un pendant négatif à «avoir x francs de trop» ; si «avoir difficile» équivaut à «peiner», quel verbe français gloserait «avoir facile»? Une autre caractéristique de la syntaxe belge est la confusion dans les utilisations de «savoir» et «pouvoir». On lira ainsi, dans «Occupe-toi d'Amélie» de Feydeau, l'Anversois Van Putzeboum demander à Amélie s'il *sait* l'embrasser, alors qu'il lui demande l'autorisation de poser ses lèvres sur ses joues. La distance que perçoivent les Wallons entre leur français et celui parlé en France pose donc la question de la légitimité linguistique des usages avérés, ou supposés, non conformes avec ceux de l'Hexagone.

Des études de la situation linguistique en Belgique et au Québec ont montré que les locuteurs s'exprimant habituellement dans une variété dominée ont de leur façon de parler une image très négative. Des phénomènes d'autodépréciation et d'autodévalorisation ont été observés à maintes reprises dans des situations où une communauté linguistique se trouve dans une position objective de subordination culturelle. A ce sentiment s'associe parfois également celui d'insécurité linguistique. L'insécurité apparaît quand un groupe a, à la fois, conscience de la façon

dont il faudrait parler (les variantes légitimes) et conscience qu'il ne s'y conforme pas. Il s'instaure alors une tension, une dissonance, car il y a, selon l'expression de Pierre Bourdieu, «reconnaissance sans connaissance». Cette insécurité peut se révéler inhibitrice voire paralysante et se traduire par différents «accidents» linguistiques ou non verbaux. Ce sentiment est largement partagé par d'autres communautés francophones «périphériques»: le Canada (et surtout l'Acadie), la Suisse, l'Afrique et même des régions de France éloignées du centre de l'Hexagone peuvent le ressentir également. Ces sentiments sont cependant quelque peu accrus en Belgique car les Wallons, contrairement à leurs voisins québécois, qui ont fait du français un des moteurs de leur destin collectif, n'ont pas été contraints pour leur survie de se forger une identité positive, c'est-à-dire de se reconnaître dans une culture, dans une histoire, dans une écriture qui leur appartiennent vraiment.

Il est intéressant de noter d'où provient ce sentiment et d'analyser ce qui le propage. Il semblerait que ce sentiment d'insécurité linguistique soit une conséquence directe de la pédagogie du français telle qu'elle a été longtemps pratiquée et qui avait pour caractéristique d'installer les enfants, dès leurs premiers contacts avec l'Institution scolaire, dans une relation d'extranéité vis-à-vis de la variété linguistique pratiquée au sein du milieu familial: l'école était le lieu où on apprenait à parler et à écrire *le bon français*. L'objectif majeur de l'apprentissage était d'assurer la progressive conformité avec un français normatif, en éliminant progressivement les variations entre les productions langagières des francophones et *le français légitime*. Une telle conception de la langue régie par une norme exclusive ne favorise pas son appropriation identitaire par les locuteurs.

Les Wallons utilisent donc le français comme langue maternelle mais leurs sentiments à l'égard de cette langue sont loin de révéler un attachement patrimonial ou identitaire aussi fort que celui que nous pouvons observer chez les Français de France. Comme d'autres francophones périphériques, ces Wallons continuent de subordonner largement la légitimité de leurs pratiques langagières à un modèle venu d'ailleurs. Les particularités du français de Belgique sont réelles, bien qu'elles furent déniées ou oubliées pendant longtemps à l'image de ce refus actuel de prise en considération des différences wallonnes, malgré une réactivation récente de l'utilisation de ces dialectes. Trop de gens se représentent encore nos langues régionales comme autant de variétés de français corrompu. Alors que la communication indispensable pour les besoins de la vie quotidienne se réalise aujourd'hui en français, les langues régionales changent petit à petit de fonction, elles deviennent l'objet d'études, véhicules de l'affectivité et signes d'appartenance à une communauté ou à un lieu précis de la francophonie. Elles sont progressivement reconnues comme des éléments importants de notre patrimoine culturel.

Le traducteur à l'école de la francophonie

Une langue unique dans toute l'étendue de la francophonie est un mirage que dissipe rapidement l'observation de la réalité. De même qu'elle évolue au cours des siècles, toute langue vivante se diversifie selon les régions. Il n'existe pas *un* français, mais *des* français, différents selon les aires géographiques et les classes sociales. «Mon père garde de bons souvenirs de l'époque où il était milicien». Cette phrase, dite à haute voix dans un endroit public, ne susciterait en Belgique francophone aucun commentaire particulier. En effet, mon père pouvait parfaitement se plaire durant son service militaire. Par contre, cette phrase n'aurait pas exactement le même effet en France, où le milicien évoque un membre de la milice créée en 1943 par le gouvernement de Vichy, milice qui collabora ouvertement avec l'armée allemande dans sa lutte contre la Résistance. Le journal *Le Soir*, le 22 mars 1999, résumait la seconde victoire de la joueuse de tennis Justine Hénin contre la Limbourgeoise Kim Clijsters, victoire en tous points identique à la première, par ces mots: «Hénin remet le couvert». Cette expression utilisée dans la presse française aurait l'effet d'une goujaterie car, si elle suppose également une répétition, elle n'est guère employée, dans l'Hexagone, qu'à propos de l'acte sexuel.

Milicien et *remettre le couvert* sont employés des deux côtés de la frontière, mais ils sont chargés en France de connotations qui n'apparaissent pas en Belgique. Qui plus est, nous employons parfois des mots qui restent méconnus des Français: que ce soient des termes qui appartiennent au vocabulaire administratif ou juridique tels que *échevins* ou *bourgmestre* (qui correspondent aux *concejales* et à *alcalde*), ou des vocables plus spécialement utilisés par les étudiants tels que *bloquer* ('estudiar para preparar un examen') ou *buser* ('suspendre'). Afin d'éviter de tomber dans les pièges de ces connotations et de lever les difficultés liées à des différences lexicales, le traducteur sera amené à rencontrer la francophonie dans sa diversité.

Il est vrai que, pendant longtemps, ces belgicisms ne firent l'objet d'aucune étude de lexicographes ou de grammairiens. En outre, ces particularités lexicales, qui sont le propre des toutes les régions de France et de la francophonie, furent durablement traquées par notre tradition scolaire et universitaire sous prétexte de marginalité. Dans les années soixante-dix, Joseph Hanse et Albert Duppagne publiaient *Chasse aux belgicisms*, ouvrage bientôt suivi par une «Nouvelle chasse aux belgicisms». Ces titres malencontreux ne pouvaient qu'encourager le public à tirer à vue sur les mots de chez nous. Mais, les temps ont heureusement changé et les dictionnaires s'ouvrent aujourd'hui aux mots et aux usages de toute la francophonie. C'est ainsi qu'il y a quelques années, l'éditeur d'un des plus importants dictionnaires du français a demandé à Jean-Marie Klinkenberg, professeur de l'Université de Liège, d'établir une liste des deux ou trois cents belgicisms lexicaux les plus fréquents (le même travail fut réalisé parallèlement pour les helvétismes, les canadianismes et les africanismes). Paraissait également en 1994 un *Inventaire des particularités lexicales du français de Belgique*, dressé par sept de nos linguistes. Grâce à ces dictionnaires, on découvrit que quelques mots tenus pour

des belgicisms sont employés dans d'autres sphères de la francophonie: ainsi les mots *carrousel* (c'est-à-dire, 'un manège de la fête foraine') ou un *universitaire* ('un étudiant diplômé d'une université') sont également attestés comme helvétismes. Un *auditoire*, 'salle de cours', est aussi attesté au Canada et selon Goose, les *septante* et *nonante*, tout à fait usuels en Belgique, sont également utilisés en Suisse, au Québec et dans quelques régions de France.

Les mouvements linguistiques et sociologiques contemporains tendent donc à la prise en compte de ces variétés qui apparaissent dans des ensembles longtemps considérés comme homogènes. La langue, pensée comme une singularité, n'existe pas. Des facteurs sociaux, géographiques ou historiques la modifient et contribuent à l'éclatement de cette vision unifiée. Il n'existe donc pas *un* français, mais *des* français que le traducteur sera amené à côtoyer: c'est donc une réalité à laquelle il devra se familiariser, non seulement dans ses manifestations linguistiques, mais également en tant que ces diversités sont le reflet de situations sociales et historiques profondément différentes.

Conclusions

La recherche dans l'histoire des sources du malaise inhérent à la détermination d'une identité belge nous permet d'identifier deux des causes de l'apparition de ce sentiment. La décision prise par les dirigeants du nouvel Etat en 1831, qui supposait la reconnaissance du français comme seule et unique langue nationale du pays, suppose l'oubli des spécificités du territoire belge, qui se sont dégagées au cours des siècles qui précèdent son indépendance. Les valeurs qui dominent en France se dessinent à partir du XVI^{ème} siècle. Apparaît donc l'unité d'un territoire où est parlée une langue régie par une norme. Qui plus est, le gouvernement confie le contrôle de cette langue et de sa norme aux écrivains. La situation belge est profondément différente. Face à l'unité française, se dégage la pluralité linguistique belge qui se traduit par la présence au nord d'une langue germanique et au sud de dialectes wallons qui, s'ils sont apparentés au français, ne s'y réduisent pas. L'établissement d'une seule langue officielle gomme donc ces caractéristiques historiques et contribue à la difficulté de la définition d'une identité francophone particulière, comme le traduisent les mouvements littéraires qui surgissent dans ce royaume.

Ce lien ontologique entre langue, culture et littérature explique la difficulté de l'émergence d'une littérature francophone belge spécifique. Nous avons analysé dans le deuxième chapitre les solutions qu'imaginèrent les écrivains belges afin de pouvoir dire leur identité dans la différence. De Coster est représentatif du premier rapport que l'on pourrait établir entre l'écrivain et sa langue, c'est-à-dire une volonté d'invention par rapport à celle-ci. La deuxième tendance est représentée par les auteurs symbolistes qui manifestent une volonté de dialectisation, d'user des décalages pour toucher le réel que la langue ne parvient pas toujours à dire. Enfin, une dernière tendance pourrait caractériser les écrivains belges: l'hypermaîtrise de la

langue, souvent proche de l'académisme et du purisme et la tentation d'effacer les rapports avec leur pays d'origine. Ces auteurs, pour qui langue et culture ne font qu'un, préconisent l'assimilation de la littérature belge à la littérature française. Le sentiment de difficulté d'expression d'une identité propre a certes été créé par des conditions historiques spécifiques, mais il fut relayé par la conception que les Belges élaborèrent à propos de leurs pratiques linguistiques. Nous avons donc décrit les spécificités du français de Belgique et les sentiments ressentis lors de l'utilisation de celles-ci. Se manifeste donc une certaine autodévalorisation de leurs productions et un sentiment d'infériorité linguistique produit par la perception d'une distance entre leur français et celui parlé en France, considéré comme le seul légitime.

Sensibiliser le traducteur à l'existence non d'un français, mais de français différents selon les aires francophones nous permet de nous situer dans les mouvements contemporains de prise en compte de ces différences. Par facilité, nous employons en général le singulier pour désigner la langue: *le* français ou *l'*espagnol. Ce singulier ne reflète cependant pas la réalité puisque ce qui existe, ce sont des langues, qui subissent des variations de type géographique, social ou historique. On ne parle pas de la même façon à Bruxelles ou à Genève, dans les faubourgs ouvriers ou dans les salons de la bourgeoisie, aujourd'hui qu'il y a cinquante ans. Notre exposé prétendait sensibiliser les traducteurs à l'existence d'une de ces variétés spatiales: le français de Belgique.

Bibliographie

- BITSCH, Marie-Thérèse, 1992. *Histoire de la Belgique*. Paris: Hatier.
- BLAMPAIN, Daniel, André GOOSSE, Jean-Marie KLINKERBERG, et Marc WUILMET. 1997. *Le français en Belgique – Une langue, une communauté*. Louvain-La-Neuve: Duculot.
- BOULANGER et CAVENAILLE. 1991. *La Belgique des origines à l'Etat fédéral*. Namur: Editions Erasme.
- COUVREUR, Michèle, Olivier DEZUTTER, Anne VERVIER, et Pierre YERLES. 1992. *Entendons-nous*. Bruxelles: Didier Hatier.
- DORCHY, Henry. 1991. *Histoire des Belges*. Bruxelles: De Boeck.
- DUMONT, Georges-Henry. 1980. *Belgique et Luxembourg*. Bruxelles: Artis-Historia.
- . 1991. *La Belgique*. Paris: P.U.F.
- . 1997. *Histoire de la Belgique*. Bruxelles: Editions Le Cri.
- HAYT, Franz, et Denise GALLOY. 1997. *La Belgique des tribus gauloises à l'Etat fédéral*. Bruxelles: De Boeck.
- HELLENS, Franz. 1992. *Un balcon sur l'Europe*. Bruxelles: Labor.
- JOIRET, Michel, et Marie-Anne BERNARD. 1999. *Littérature belge de langue française*. Bruxelles: Didier Hatier.
- MABILLE, Xavier. 1997. *Histoire politique de la Belgique*. Bruxelles: CRISP.
- PAVY, Didier. 1999. *Les Belges*. Paris: Grasset.
- QUAGHEBEUR, Marc. 1998. *Balises pour l'histoire des lettres belges*. Bruxelles: Labor.
- REYNEBEAU, Marc. 1999. *Le siècle de la Belgique*. Bruxelles: Racine.
- STENGERS, Jean. 2000. *Les racines de la Belgique*. Bruxelles: Racine.